

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 10 - 13

Séance du 12 octobre 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 26  
Représenté : 7

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoint** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames CIDALE Amandine, ETCHANCHU  
Helen, GENEVOIS Laura, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,  
ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques,  
MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD  
Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**S.I.V.A.A.D**

**RETRAIT DE LA  
COMMUNE DE LA  
ROQUEBRUSSANNE**

**AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre  
LUCIANO)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Beatrice AIELLO (procuration à  
Monsieur Dominique OLIVIER), Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à  
Monsieur le Maire), Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Jacques  
LEPACHELET), Cynthia GROC (procuration à Madame Astrid  
MANOUKIAN), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame  
Corinne ROCHE-SANNA), Monsieur Alain BERARD (procuration à  
Monsieur Yvan MAUBE).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Madame Astrid MANOUKIAN

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20211012-DEL20211013-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2021  
Date de réception préfecture : 15/10/2021

Par délibération en date du 26 juillet 2021, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D) a accepté à l'unanimité la demande de retrait anticipé de la Commune de La Roquebrussanne, conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la décision du Comité Syndical du SIVAAD en date du 26 juillet 2021, portant retrait de la Commune de La Roquebrussanne, en application des dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Emet un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de La Roquebrussanne au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D),

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20211012-DEL20211013-DE Date de télétransmission : 15/10/2021 Date de réception préfecture : 15/10/2021
--